

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 11 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le 11 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

Présents :

Christophe CHIROL, Sylvie COCHONNAT, Max DESSUS, Geneviève FAVERJON, Jocelyne FORTEZ, Aurélien FOURBOUL, Marie-Josèphe GRENIER, Jannick PEYRAVERNEY, Nathalie RANDON, Jean-Claude RAYMOND, Jean-Pierre VALENTIN, Jérôme VINCENT

Absents / excusés :

Aurélie BONNET (pouvoir à Aurélien FOURBOUL)
Jean-Pierre CHAPILLON (pouvoir à Céline BONNET)
Delphine GAILLARD (pouvoir à Geneviève FAVERJON)
Jean-Yves MONNET (pouvoir à Jérôme VINCENT)
Patricia PAUZE

Geneviève FAVERJON est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré **13** conseillers présents (**+ 4 pouvoirs**) en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 mars 2017
- II. Approbation du compte de gestion 2016 – Commune M14. (Délibération n°1).
- III. Approbation du compte administratif 2016 – Commune M14. (Délibération n°2)
- IV. Vote du budget primitif 2017 – Commune M14
- V. Vote des taux d'imposition 2017. (Délibération n°3).

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mars 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mars 2017 est approuvé **à l'unanimité**.

I. Approbation du compte de gestion 2016 – Commune M14. (Délibération n°1).

Monsieur Jérôme VINCENT présente les résultats budgétaires synthétiques permettant de clôturer l'exercice 2016.

Vu le compte de gestion 2016 dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative 2016 du Budget Principal M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Approuve** le compte de gestion 2016,
- **Autorise** Madame le Maire à signer les comptes.

II. Approbation du compte administratif 2016 – Commune M14. (Délibération n°2).

Monsieur Jérôme VINCENT présente une synthèse des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.....délibérant sur le compte administratif de l'exercice....., dressé par M.....après s'être						
fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,						
1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		480 094,17	252 245,86	0,00	252 245,86	480 094,17
Opérations de l'exercice	1 301 033,91	1 509 665,97	320 971,50	542 394,66	1 622 005,41	2 052 060,63
Totaux	1 301 033,91	1 989 760,14	573 217,36	542 394,66	1 874 251,27	2 532 154,80
Résultat de clôture	Excédent Fonct.	688 726,23	30 822,70	0,00		657 903,53
	Besoin de financement		30 822,70			
	Excédent de financement		0,00			
	Restes à réaliser		233 408,68	34 929,00		
	Besoin de financement des restes à réaliser		198 479,68			
	Excédent de financement des restes à réaliser					
	Besoin total de financement		229 302,38			
	Excédent total de financement		0,00			
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			229 302,38	au compte 1068 Investissement		
			459 423,85	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		
3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;						
4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser						
5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;						
Ont signé au registre des délibérations MM						
Pour expédition conforme, Le Maire,						

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec **17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, approuve le compte administratif 2016.

III. Vote du budget primitif – Commune M14

Monsieur Jérôme VINCENT procède à une présentation synthétique du budget (les élus ayant reçu en temps et en heure l'intégralité des documents soumis à approbation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2016.

IV. Vote des taux d'imposition 2017. (Délibération n°3).

Madame le Maire propose le maintien des taux d'imposition de l'année précédente. Il est rappelé au Conseil Municipal que les taux d'imposition ont été modifiés en 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2017 à chacune des trois taxes,

- **Décide à l'unanimité** de retenir les taux portés au cadre 2 de l'état intitulé :

« Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 » en ce qui concerne la totalité des taxes (habitation - foncier bâti - non bâti).

- Taxe d'habitation : 9,34 %
- Taxe foncière bâtie : 21,77 %
- Taxe foncière non bâtie : 88,28 %

V. Questions diverses

Prochains conseils municipaux :

Mercredi 10 Mai 2017 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.